



BULLETIN MUNICIPAL MACHILLY

JANVIER 2011 / N° 88

MOT DU MAIRE

Pour ce début d'année, quelques contrariétés viennent se rajouter au quotidien.

En premier lieu, une modification de la carte scolaire avec le souhait du Conseil Général d'orienter désormais les élèves de 6ème vers le collège de Ville La Grand au lieu du collège de la Côte à Bons en Chablais.

La commission scolaire est opposée à cette répartition et a manifesté sa désapprobation avant une réunion prévue par les instances décisionnelles du 3 février prochain.

Les parents concernés ont également lancé une pétition dans ce sens sachant que les effectifs à ce jour sont de 49 écoliers.

Puis une annonce de la direction du T.E.R. qui supprime l'arrêt du train de 06 heures 04 en gare de Machilly pour assurer une correspondance à Annemasse.

Information prise, il semble que 3 minutes manquent sur le trajet depuis Evian.

Un courrier a été adressé pour exprimer mon mécontentement et trouver un aménagement technique pouvant rétablir la desserte.

Il est important à l'horizon du CEVA de maintenir un cadencement régulier.

Des dossiers à suivre et bien sûr, vous serez informés des évolutions.

Jacques BOUVARD



*Soirée
Blanche*

Samedi 5 Février



**Exposition photos
"Himalaya, Visages et Espace"
Du 11 février au 4 mars**

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10 JANVIER 2011

MEMBRES PRESENTS : 14

MEMBRE ABSENT AYANT DONNE PROCURATION : 1

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2011.



2. RAPPORTS DES ELUS EN CHARGE D'UNE DELEGATION COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE

Monsieur Jean-Paul PLAGNAT, Adjoint : explique que suite à la destruction d'un four en 2004, le SIDEFAGE a perçu 3 000 000 € qui permettront une revalorisation du site. Ce gain devrait limiter les augmentations des contributions.

Le ramassage des ordures ménagères est modifié et sera effectué **tous les mardis à partir du 5 avril 2011, le dernier ramassage du jeudi aura lieu le 31 mars 2011,**

Les travaux au Lac de Machilly continuent dans de bonnes conditions. Ceux concernant la Route des Vignes commencent prochainement, ainsi que pour la route du Léman.

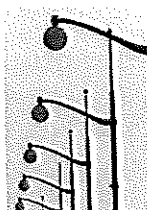
Madame KOPEC Martine, Adjointe : donne un compte-rendu du déroulement des Virades de l'Espoir de 2010 avec une participation très positive. La prochaine manifestation est prévue le 25 septembre à Lucinges.

Madame Elisabeth MOILLE.PASINI, Conseillère Municipale : L'amélioration et la mise en sécurité des installations d'éclairage entraînera des différences d'allumage.

Monsieur Jacques BOUVARD, Maire : précise que les deux points suivants concernent la prise en charge de l'amélioration et la mise en sécurité des installations de l'éclairage public sur la commune. Le volume des travaux est scindé en deux parts égales : l'une sera réglée sur les fonds propres de la commune et l'autre par un remboursement d'emprunt auprès du SYANE pour une durée de 20 ans, les montants sont déterminés comme suit :

PARTIE 1 : Total des travaux : 103 884 €
Part communale : 61 739 €
Remboursement en vingt annuités

PARTIE 2 : Total des travaux : 103 884 €
Part communale : 61 739 €
Remboursement sur les fonds propres communaux



Le Conseil Municipal adopte les délibérations correspondantes,

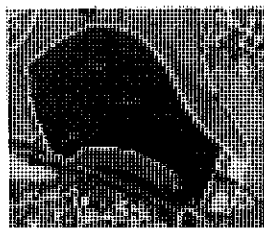


3. URBANISME - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU P.L.U.

Le projet de PADD a été communiqué à tous les membres du conseil municipal et examiné en commission « urbanisme », les sept grandes orientations se présentent comme suit :

Maîtriser et structurer le développement urbain et adapter le développement démographique aux capacités structurelles de la commune
construire une centralité attractive dans un nouveau fonctionnement urbain liée à l'extension des nouveaux modes de transport
Valoriser le patrimoine bâti et paysager
Préserver la biodiversité des espaces naturels
Créer des conditions favorables au maintien de l'agriculture dans un équilibre avec le développement urbain nécessaire à la commune
Diversifier l'offre en logements
Intégrer les habitants sur le territoire communal

L'étude du Plan Local d'Urbanisme se poursuit dans le respect de ces objectifs.



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

4. AMENAGEMENT DES ABORDS DU PARKING DE LA SALLE DES FETES - PHASES 2 A 4

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancée le 26 novembre 2010 ayant pour objet :

Aménagement des abords du parking de la salle des fêtes, Phases 2 à 4

La mission consiste en la maîtrise d'oeuvre partielle dans le domaine d'infrastructure routière permettant l'aménagement des abords de la salle des fêtes : embellissement et sécurisation des abords de la salle des fêtes et repenser le parking.

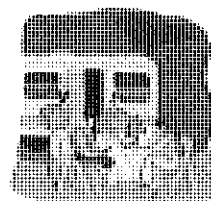
6 entreprises ont retiré un dossier, 2 ont répondu :

- Cabinet Uguet, Fillinges
- Les Architectes du Paysage, Archamps

Après examen des critères de sélection des offres (capacité, prix, délais) les Architectes du Paysage sont attributaires pour un montant d'honoraires de 27 140,00 € HT.

5. REVERSEMENT CONTRIBUTION SOLIDARITE SUITE A OCCUPATION ILLICITE DE TERRAINS

La Commission Permanente du Conseil Général accorde une contribution de solidarité aux agriculteurs ayant été victimes d'occupation illicite de leurs terrains par des gens du voyage sur le territoire de la commune en 2010,



Un dédommagement a été accordé aux exploitants agricoles sur le territoire de Machilly pour un montant global de 567 €.

6. DEMANDE DE CONCOURS FINANCIERS DE LA SOCIETE D'ECONOMIE ALPESTRE DE LA HAUTE

La Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie sollicite le concours financier des communes pour la poursuite de ses actions et tout particulièrement celles de son service « alpages » en 2011.



Le montant demandé est calculé à partir de la superficie totale des alpages « publics ou privés » relevée sur le territoire des communes avec une cotisation minimum de 60 €, soit le montant déterminé pour Machilly.



7. INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le receveur municipal ayant eu en charge la trésorerie d'Annemasse durant l'année 2010 sollicite auprès des collectivités locales de lui verser une indemnité fixée pour la période d'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2010 sur la moyenne des dépenses communales relevées sur trois années.

Le Conseil Municipal, *compte-tenu de 8 abstentions, 2 contre, 3 pour*, accorde le montant demandé de 416,94 €.

8. QUESTIONS DIVERSES

Appartement Nord Mairie :

Cet appartement communal actuellement occupé à titre temporaire libéré récemment a fait l'objet d'une publicité. Les demandes reçues seront examinées prochainement.

Ferme du Sauget :

Le projet de Table d'Hôtes est en cours. Le dossier de consultation se poursuit.

Les avis des services d'eau potable et le service départemental d'incendie et de secours ont été sollicités. L'implantation pose problème si une intervention devait être effectuée rapidement en cas d'incendie, le bâtiment sera obligé d'avoir ses propres réserves personnelles et de mettre en place son plan d'évacuation. Le P.P.R.I. est en zone blanche ; l'accès peut être effectué aussi par Bons-en-Chablais.

Groupe Scolaire :

En raison d'une variation importante des effectifs, notamment pour les enfants scolarisés en section maternelle, la prévision de la répartition par classe est communiquée.



Dans l'éventualité où l'augmentation sensible des effectifs se vérifie, il sera envisagé la création d'un poste supplémentaire d'un agent à temps non complet, contractuel et possédant impérativement le diplôme de C.A.P. de Petite Enfance.

Vu le départ en retraite de l'agent spécialisé des écoles maternelles, un recrutement est prévu pour le mois de juin 2011. L'avis de recrutement sera publié prochainement.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le **lundi 7 FEVRIER**
à **20h15** à la mairie.



InfosAnnemasse Infos

Communiqué de Presse



Annemasse Agglo

Annemasse - Les Voirans Agglomération

Déchetteries : nouveaux horaires

Où et quand aller porter mes déchets ?

A partir du 1^{er} janvier 2011, les quatre déchetteries d'Annemasse Agglo seront ouvertes aux horaires suivants :

Déchetteries	Horaires d'hiver *	Horaires d'été **	Adresse
Grand Bois Vétraz-Monthoux	Du lundi au samedi de 7h30 à 17h30	Du lundi au samedi de 7h30 à 19h	rue Germain Sommeiller
Transval Gaillard			rue Transval
Bonne	Le lundi de 8h30 à 12h 13h30 à 17h30 Du mardi au vendredi de 13h30 à 17h30	Le lundi de 9h à 12h 13h30 à 19h Du mardi au vendredi de 13h30 à 19h	Route de Ripaille
Saint-Cergues	Le samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30	Le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 19h	Route de la Vy de l'eau

Attention, toutes les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

** Hiver : de la 1^{ère} semaine d'octobre à la 1^{ère} semaine d'avril - ** Eté : de la 1^{ère} semaine d'avril à la 1^{ère} semaine d'octobre*

Rappel : les déchets que je peux porter à la déchetterie



Les déchetteries sont des plateformes destinées à collecter différents types de déchets qui ne sont pas assimilables aux ordures ménagères et qui ne peuvent pas être ramassés dans les mêmes conditions. Annemasse Agglo en gère quatre sur son territoire.

Les catégories de déchets acceptés sont : encombrants, déchets verts, ferraille, carton, grovats, papier, bois, emballages en plastique et en aluminium, pneus, verre, piles, batteries, huiles de vidange/végétales, déchets ménagers, spéciaux (peintures, solvants), déchets d'équipement électrique et électronique (D3E : TV, réfrigérateur, etc.).

La déchetterie assure ensuite l'acheminement de ces déchets vers différentes filières de traitement.

Les ordures ménagères, les déchets hospitaliers et de soins, les déchets radioactifs ou explosifs, et d'une manière générale tout déchet suspect ou dont la nature ou le conditionnement est incompatible avec le fonctionnement normal d'une déchetterie ne peut être porté à la déchetterie.



Mairie de Machilly
290 route des Voirans
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

M A C H I L L Y



Soirée Blanche

Défilé Miss Pays de Savoie 2010
Avec les Miss 2005, 2006,
2008 et 2009

Samedi 5 Février

Entrée gratuite dès 22h !

Dîner thème dès 20h sur réservation (jusqu'au 29/01)

**Dress code
Venez habillés en blanc !**

**Menu Blanc préparé par
« l'auberge de la Devinière »**

**Tarifs : 20€/pers. - 10€ jusqu'à 12ans -
Gratuit jusqu'à 4ans**

Salle des Fêtes

« *Animusik* »

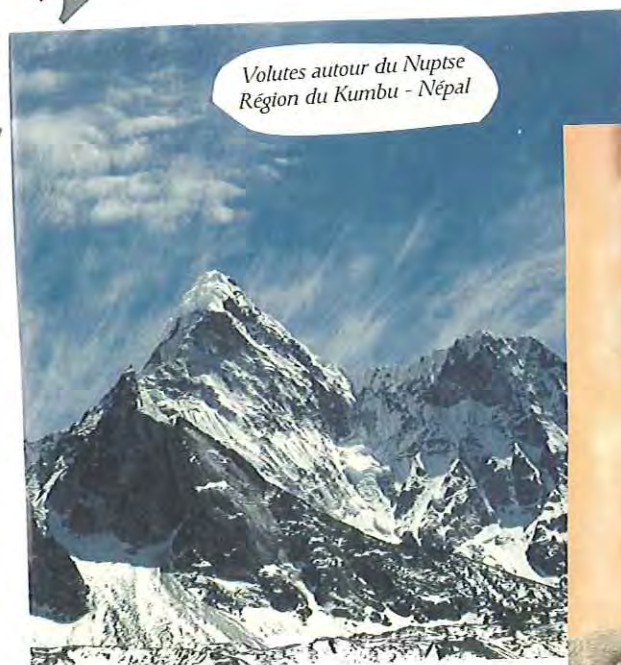
Vente des places : Boulangerie Machilly / Auberge des Voirons
Ou contactez Virginie C au 04.50.43.14.94 ou Virginie B au 06.26.78.20.52

ORGANISATION

Sou des Ecoles



EXCEPTIONNEL



*Sourire de Tilen.
Région du Mustang.
Népal*

EXPOSITION A MACHILLY

**Par Philippe Montillier, Photographe de reportages,
qui présente dans le salon des mariages de la mairie
"HIMALAYA, VISAGES ET ESPACE"
du 11 février au 4 mars 2011**

***Le Maire et le Conseil Municipal ont le plaisir de vous convier à cette
manifestation***

PROGRAMME :

Le Vendredi 11 février :

**A 18 heures : Vernissage de l'exposition Salon des Mariages
A 19 heures : Vin d'Honneur suivi de la projection sonorisée
sur l'Himalaya, Salle d'Animation Rurale**

**Du 12 février au 4 mars : Entrée libre aux horaires d'ouverture
de la mairie, du lundi au samedi de 8 heures 30 à 12 heures.**